Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Empruntez-en douze !

Le petit discours prononcé par « le père des ouvriers », lorsque M. Albert Prouvost lui présenta les juges du tribunal de commerce, n'était déjà pas mal. Celui qu'il servit aux majoritards du Conseil, est encore mieux, et nous ne devons pas hésiter à lui offrir toute la publicité possible.

Reprenons donc encore le moniteur de la municipalité, et coupons à grands coups de ciseaux en priant nos lecteurs de le lire deux fois, trois fois même, s'il le faut, afin de bien s'en imprégner.

Le Conseil municipal, la majorité, du moins, est présentée par M. Jules Cléty qui rend hommage à l'esprit de suite et au dévouement de l'Administration. Il l'en félicite au nom de la population.

C'est la dernière fois, répond M. Eugène Motte, que nous vous recevons, sous ce plafond qui a retenti de tant de discussions orageuses. Nous pouvons nous rendre cette justice que nous y avons fait notre tâche en pleine lumière grâce à des auxiliaires éclairés. Nous avons voulu donner à la pièce de cent sous tout son effet utile et nous n'avons pas songé à augmenter notre train de vie. Le meilleur moyen, pensons-nous, de gérer les intérêts de la ville, c'est de les gérer en père de famille.

Grâce à une solution que j'appellerai élégante, les grands travaux que nous entreprenons ne grèveront en rien le budget, la redevance payée par la future société d'éclairage devant payer l'amortissement de l'emprunt de 6 millions. Et, cependant, le gaz atteindra un prix qui est encore inconnu partout. De même, l'électricité sera mise à un prix très bas qui démocratisera cet éclairage de luxe. Nous aurons lieu, je crois, de nous en congratuler. Ce sera la réparation de la longue tyrannie d'un contrat suranné.

Il y aurait matière à plus de vingt discussions, nous nous contenterons d'un court examen.

C'est la dernière fois, dit M. Motte que nous vous recevons sous ce plafond.

Cette affirmation est un peu risquée ; car, s'il faut en croire la première adjudication, qui fut une véritable déconfiture pour nos administrateurs, personne ne pourrait dire si on trouvera jamais, l'adjudicataire assez poire pour mettre bas l'hôtel-de-ville.

Il ne faudrait donc jurer de rien.

Mais ne nous arrêtons pas et passons tout de suite à la solution que M. Motte traite d'élégante.

Les grands travaux, dit-il, ne grèveront en rien le budget, la redevance payée par la future société d'éclairage devant payer l'amortissement de l'emprunt de six millions.

Nous pourrions rappeler que le Conseil d'Etat refusa de partager la façon de voir du maire de Roubaix.

Nous ne le ferons pas, et nous voulons bien, pour une fois, accepter les paroles de notre maire comme paroles d'évangile.

Les six millions empruntés ne grèveront en rien le budget.

C'est parfait.

Alors qu'on emprunte encore douze millions, et, de cette façon, grâce à cette sage administration, grâce à ces emprunts rémunérateurs, nous nous trouverons en face de budget possédant un côté recettes absolument apoplectique et un côté dépenses représentant à peu près les sept vaches maigres dont il fut tant parlé.

M. Motte vient de nous donner le dernier mot de la façon dont on doit administrer une ville.

Empruntez, dit-il, empruntez, il en restera toujours quelque chose.

C'est absolument vrai, il restera, quoiqu'on dise et qu'on fasse, quelques centimes additionnels en plus.

Il est vrai qu'ils ne grèveront pas le budget mais pèseront sur les seuls contribuables.

C'est pourquoi nous estimons que M. Motte a raison. Il aura toujours, lui, un budget en équilibre même lorsque tous les habitants de Roubaix seront obligés de manger du pain sec, n'ayant pas, comme lui, des « additionnels » à leur disposition.

R. L.

LES GRÈVES

CHEZ MULLIEZ FRERES

Nous avons dit que les grévistes de la filature Mulliez frères, rue de l'Ommelet, devaient avoir une entrevue avec leurs patrons hier matin. Cette entrevue a eu lieu à neuf heures. Les patrons n'ont rien voulu entendre.

RUE D'ALMA

Hier à midi, tous les ouvriers appartenant à l'usine portant comme enseigne « Société anonyme de tissage » se sont mis en grève.

Ils demandent : 1° l'augmentation des salaires; 2° le chauffage qui fait complètement défaut; 3° un supplément d'éclairage, celui qui existe étant absolument insuffisant.

Le nombre des grévistes est d'une centaine environ.

Nous reviendrons sur ces deux grèves, pour soutenir les ouvriers qui ont absolument raison de lutter pour obtenir satisfaction.

DRAME PASSIONNEL. — Voir aux Informations régionales.

GRAVE ACCIDENT

Mercredi, vers 4 heures du soir, M. Jules Delaporte, âgé de 35 ans, demeurant à Tourcoing, rue du Labyrinthe, 47, domestique chez MM. Benoit frères, négociants en déchets, rue de l'Ouest, passant avec son tombereau rue du Luxembourg, tomba si malheureusement que la roue du véhicule lui passa sur la jambe gauche.

Le domestique fut aussitôt relevé par des témoins de l'accident et transporté dans un estaminet voisin où il reçut les soins de M. le docteur Lepers qui a déclaré que la cheville était fracturée.

Delaporte a été reconduit en voiture à son domicile.

VOL DE LAINES

Dans la soirée de mercredi, les voleurs du camion, qui courent encore la ville, après les arrestations de Lapauw et de ses complices, ont dérobé sur un camion appartenant à M. Dubois, un camionneur, deux bobines de laine.

LISTE ELECTORALE POUR 1907

Les demandes en inscription sur la liste électorale de 1907 seront reçues à la mairie de Roubaix à partir de ce jour.

Les intéressés doivent se présenter, le plus tôt possible, munis des pièces indiquées ci-dessous :

1. Extrait de naissance ou livret de mariage ; ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation ; livret militaire ou certificat d'exemption.

2. Récépissé de changement de domicile civil ; ou pièce justifiant d'une durée de résidence de six mois à Roubaix. (Livret ou quittances de loyer, bail).

Les naturalisés devront produire leur acte de naturalisation.

Les fils d'étrangers, non inscrits sur les tableaux de recensement de la classe prochaine, un extrait de leur acte de naissance et avoir 21 ans révolus au 31 mars 1907.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez MM. Motte et Blanchot, M. Jules Noppe, 26 ans, homme de peine, demeurant rue de Mons, 74, s'est fait une entorse du genou gauche en soulevant une balle de coton.

6 semaines de repos.

— M. César Deldique, 18 ans, demeurant rue d'Oran, 59, moulinier chez M. Georges Lehoucq, a reçu un éclat de bois dans l'index droit.

15 jours de repos.

— Un ouvrier de chez M. Henri Brevière, M. Désiré Herbrouck, 42 ans, demeurant rue Saint-Quentin, 4, à Tourcoing, a été blessé aux trois derniers doigts de la main droite en travaillant à une toupie.

15 jours de repos.

— Chez M. Georges Lehoucq, M. Emile Maréchal, 24 ans, moulurier, demeurant boulevard de Beaurepaire, 58, s'est fait une plaie à l'extrémité de l'index droit en affutant des fers.

— Chez MM. Auguste Lepoutre et Cie, M. Julien Boeckstal, 48 ans, tisserand, demeurant rue Jean-Bart, à Tourcoing, forte contusion au gros orteil droit.

20 jours de repos.

— Au peignage de l'Epeule, M. Adolphe Lambert, 25 ans, homme de peine, demeurant rue de France, 69, a été piqué à l'extrémité de l'index droit.

15 jours de repos.

— Un aide teinturier de chez MM. Lecomte et Deprès, M. Henri Vanderchelin, 14 ans, demeurant rue Pasteur, 7, à Flers, a été brûlé au pied droit par de l'eau bouillante.

15 jours de repos.

— Chez MM. Alfred Motte et Cie, M. Pierre Lœbens, 20 ans, homme de peine, demeurant à Wattrelos, rue de Béthune, s'est fait une contusion au cou droit en tombant d'une échelle.

15 jours de repos.

— Un trieur de cordes de chez M. Georges Tinchon, M. Charles Leconte, 8 ans, demeurant rue de Soubise, 8, s'est fait une entorse du pied gauche en tombant.

20 jours de repos.

— Un mouleur de chez M. César Duyck, M. Maurice Kinnen, 17 ans et demi, demeurant rue de la Vigne, cour Sainte-Thérèse, 23, a été brûlé au pied droit par de la fonte en fusion.

3 semaines de repos.

— M. Edouard Stevenard, domestique chez MM. Houzet frères, demeurant rue Masséna, cour Demayer, à Tourcoing, a eu la 7e côte droite fracturée par un coup de pied de cheval.

15 jours de repos.

— Un tisserand de chez MM. les fils d'Alfred Motte, M. Gustave Leplat, 21 ans, demeurant rue Decrême, cour Bulteau, 9, s'est luxé le poignet gauche en tombant.

15 jours de repos.

— Chez MM. Dujardin frères M. Jules Barbieux, 39 ans, domestique, demeurant rue de la Mackellerie, cour Defrenne, 1, a été blessé au gros orteil droit par un coup de pied de cheval.

15 jours de repos.

— Chez MM. Roussel et de Becker, M. Louis Loridant, 39 ans, teinturier, demeurant rue de Tripoli, cour Vienne, 2, s'est fait une entorse dorso-lombaire en soulevant un cuvier.

15 jours de repos.

— Chez MM. Motte et Meillassoux frères, M. Adhémar Gras, 35 ans, dégraisseur, demeurant rue de Beaurewaert, 6, s'est fait une plaie à l'annulaire droit en roulant un tonneau.

15 jours de repos.

— Chez M. Henri Vandamme, M. Jean Cappelle, 19 ans, tourneur en fer, demeurant rue du Téléphone, 20, à Croix, a eu l'auriculaire gauche écrasé entre le chariot et le plateau du métier.

20 jours de repos.

— Chez MM. Auguste Florin et fils, M. Joseph Bondt, 49 ans, faiseur de colle, demeurant rue de Toulouse, cour Masurel, 21, entorse du genou droit en tombant.

15 jours de repos.

— A la Société anonyme de la rue de Soubise, M. Cyrille Droogenbrouck, 21 ans, tisserand, demeurant rue de Soubise 32, a eu le gros orteil droit écrasé sous un rouleau.

25 à 30 jours de repos.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

COLONISATION FRANÇAISE. — La 134e section de la Colonisation française et caisse mutuelle de remboursement en cas de décès des Prévoyants de l'Avenir se réunira dimanche prochain, de neuf heures et demie à midi à la salle Sainte-Cécile, 23, rue Saint-Georges. — Recette des cotisations. — Inscription des nouveaux sociétaires.

Théâtres, Fêtes et Concerts

THEATRE DU FONTENOY

Dimanche prochain, 6 janvier, à 6 heures précises, représentation de *Cartouche ou le Roi des Voleurs*, drame populaire en 8 tableaux. La soirée sera terminée par *Les Charbonniers*, opérette. On commencera par *Dickson Elixir*, vaudeville en 1 acte.

Location 69 bis, rue de la Gare, et 25, rue Richard-Lenoir.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

Tribunal de Simple Police de Roubaix

Audience du jeudi 3 janvier 1907

Président : M. Deranty, juge de paix des cantons Est et Ouest. — Ministère public : M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

REPOS HEBDOMADAIRE. — Alfred Vangaeluve, marchand de confections, rue de Tourcoing, 16, a occupé un ouvrier le dimanche.

5 francs d'amende.

— Jules Lebrun, graveur, rue Pellart, 3, même motif. 5 francs d'amende.

— Lampe Emile, photographe, rue de l'Epeule, 70, a employé un ouvrier le dimanche dans sa succursale de la rue de Blanchemaille. 5 francs d'amende.

— Gustave Lapeire a employé deux ouvriers le dimanche. 2 amendes de 5 francs.

— M. Poidevin, marchand de confections, rue Saint-Georges, 3, a fait travailler deux demoiselles de magasin le dimanche. 2 amendes de 5 francs.

AFFAIRES DIVERSES. — Alphonse Deschemaeker, 20 ans, rattacheur, demeurant rue des Longues-Haies, et Léon Rivière, ont joué à pile ou face sur la voie publique. Chacun 1 franc d'amende.

— Julia Quévorilier a servi à boire dans un estaminet, sans être munie du certificat réglementaire. 5 francs d'amende.

— Mme Marin a jeté un seau de verre cassé sur la voie publique. 1 franc d'amende.

— Arthur Lequinet, ivresse et tapage. 1 franc d'amende.

— Henri Vanisberghe et Augustin Delannoy, étant en état d'ivresse, ont insulté les agents. 1 fr. d'amende pour ivresse et 1 fr. pour tapage.

— Achille Delbrouck, 5 francs d'amende pour ivresse.

— Benoist frères ont ouvert sans autorisation un établissement pour le battage des déchets. 1 franc d'amende.

— Adolphe Neirinch n'a pas fait poinçonner son mètre. 11 francs d'amende.

— Rémy Brame dirige un auto sans être muni du certificat de capacité ; de plus l'auto n'était pas éclairé et n'avait pas de numéro de contrôle. 3 amendes de cinq francs.

— Jean-Baptiste Descamps et Emile Vanholle ont vendu des journaux, étant stationnés sur la voie publique, sans autorisation. Chacun 1 franc d'amende.

— Wibaux Albert, domestique de Paul Martin, a traversé, avec un troupeau de 15 moutons, une commune interdite. 1 franc d'amende.

— Eugène Meersmann, 3 jours de travail pour violences.

— Emile Picavet a tiré l'oreille de Vanschoorisse. 1 jour de travail.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 3 janvier 1907

Naissances. — Marie Willems, avenue Jussieu. — Charles Voet, rue Ma Campagne, 110. — Jean Teilleul, rue Labruyère, cour Vandamme, 1. — Marie Desbarbieux, rue Masséna, 9. — Emilia Guévar, rue Alfred de Musset cour Delmere. — Louis Lolivier, Grande-Place, 28. — Adrien Maury, rue Vauban, 6 bis. — Raymonde Sénélaer, rue Decrême, 4.

Décès. — Adolphe Turpyn, 64 ans, tisserand, rue Saint-Amand, 53. — Lucie Lecomte, 49 ans, ménagère, rue de la Balance 29. — Victor Lecoq, 61 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Adolphe Tonnelle, 33 ans, garçon boucher, rue de l'Alouette, 19, cour Leutzen, 2. — Simonne Leruyck, 5 mois, rue Archimède, 78. — Charles Ganseman, 12 jours, boulevard de Metz, cité St-Henri, 10. — Alexandre Raviart, 73 ans, représentant de commerce, rue de la Gare, 2. — Germaine Gautier, 17 ans, tailleuse, rue Blanchemaille. — Julie Destombes, 73 ans, ménagère, rue Blanchemaille.

Samedi 5 et Lundi 7 Janvier, RECLAME aux GALERIES LILLOISES : NATTES DE CHINE, **qualité supérieure 135** 180, val. **2 fr. 50, vendues 1 fr. 60 .** 1561-4

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

COUPS DE REVOLVER

Mercredi, vers 2 heures du matin, quatre individus se présentèrent devant l'estaminet de la « Ruche d'Or », rue des Cinq-Voies et demandèrent à boire. L'établissement était fermé et Mlle Hermance Leclercq, 19 ans, cabaretière, qui s'était levée, répondit par une lucarne qu'il était trop tard et qu'on ne donnait plus à boire. Les individus, furieux, maugréèrent ; soudain, l'un d'eux tira de sa poche un revolver et en tira deux coups dans la direction de Mlle Leclercq. Celle-ci ne fut heureusement pas atteinte ; à son tour elle s'empara d'un revolver et tira un coup en l'air. Les individus prirent alors la fuite, sans avoir été reconnus.

Mlle Leclrcq a déposé hier une plainte entre les mains de M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement qui a ouvert une enquête.

LES GREVES

Cinq tisserands sur 150 qui sont en grève au tissage Valentin-Roussel, place Thiers, ont réintégré l'atelier hier matin, abandonnant leurs camarades qui luttent depuis neuf semaines.

— Les 86 trieurs en grève du peignage A. et P. Pollet, rue de Dunkerque, ont repris le travail hier matin aux anciennes conditions.

ON BRISE

Mercredi soir, des individus ont jeté des pierres dans les fenêtres du premier étage de l'habitation d'un employé de commerce, Emile Demynck, rue d'Anzin, et ont brisé cinq carreaux ; ils ont en outre défoncé un panneau de la porte d'entrée. Les dégâts s'élèvent à une vingtaine de francs.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement qui a ouvert une enquête.

M. Demynck a déclaré ne pas connaître les individus et ne pas savoir à quels mobiles ils ont obéi.

LEURS RENTES

Chez Duvillier-Wattine, filateur, un bâcleur, Albéric Dendiével, 16 ans, demeurant à Mouscron, est tombé sur un rail de son métier et a été blessé à la jambe droite. Quinze jours de repos.

— Chez Motte frères, filateurs, un bâcleur, J.-B. Nuttens, 13 ans, demeurant à Mouscron, a eu l'index droit écrasé entre le bâti du métier et un butoir. Quinze jours de repos.

— Chez Paul Réquillart, une bâcleuse, Léontine Demeyère, 16 ans, demeurant rue Colbert, en nettoyant son métier à la marche, a eu l'index et le médius droits comprimés dans un engrenage. Vingt jours de repos.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 3 janvier 1907

Naissances. — Lebrun Marie, rue du Brun-Pain, 208 bis. — Bercka Joseph, rue du Rhin, 22. — Delattre Renée, rue Claude-Bernard.

Décès. — Deltombe Christine, 60 ans, rue de Roncq, 1.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Interdiction de séjour aux récidivistes dans les centres voisins de Croix. — Conséquences.

A propos du crime abominable qui vient de se produire dans cette commune, un journal signale que le territoire de Croix est devenu, en raison des circonstances, le refuge des futurs sujets qui doivent augmenter, à un moment donné, la population de Cayenne ou de Nouméa.

Beaucoup de ces tristes individus ne pouvant plus, en effet, habiter Lille, La Madeleine, Wattrelos, Roubaix et Tourcoing ont choisi le quartier de la Mackellerie (écart de Croix) pour s'y cacher et terroriser par leurs exploits et leurs crimes continuels toute la région à quelques lieues à la ronde.

M. Desbarbieux, maire de Croix, profondément ému de cette situation plus qu'inquiétante pour la sécurité de ses administrés, avait provoqué en septembre 1905 une délibération du conseil municipal excessivement énergique en vue de remédier dans la mesure du possible à cet état de choses.

Cette délibération transmise à M. le Ministre de l'Intérieur n'a pas eu de suite favorable.

Ne pourrait-on pas en présence des faits actuels recommencer ces démarches et augmenter en même temps le nombre des gardes-champêtres, notoirement insuffisant pour une localité qui renferme 16.500 habitants ?

Il nous semble que la population de Croix ne désapprouverait pas ces actes de bonne administration.

ENCORE UN VOL. — Un nommé Voisin Ernest, charretier à Flers-Breucq, avait sur sa voiture différents paniers de marchandises et s'arrêtait rue de Lille près de la maison de Mme Dumez pour prendre une commission devant durer 2 ou 3 minutes.

Pendant ce temps un panier de beurre et de margarine destiné à un commerçant de la rue de Lannoy à Roubaix était enlevé de la voiture par un rôdeur.

Ce charretier n'a pu hélas que porter plainte au commissaire de police pour la disparition du panier et son contenu.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Duponchelle Charles, employé à la brasserie Coopérative de Croix, s'est brûlé l'œil gauche en allumant un bec de gaz.

ETAT CIVIL. — Décès. — Desuslemoutier Marie, 66 ans, marchande de lait, contour Saint-Pierre, 27. — Desuslemoutier Marguerite, 38 ans, marchande d'objets funéraires, contour Saint-Pierre, 27.

WATTRELOS

CONTRIBUABLES. — Les rôles ci-dessous désignés : 1° Contributions foncières et des portes et fenêtres : rôle particulier ; 2° rôle supplémentaire de mainmorte 1906 ; 3° rôle supplémentaire des poids et mesures 1906 ; 4° rôle des patentes, 3e trimestre 1906, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement entre les mains de M. Dupuy, percepteur de Croix, 90, rue de Lille, à Roubaix, et chaque contribuable est tenu d'acquitter, dans les délais prescrits, les sommes pour lesquelles il est porté.

C'est à partir de ce jour que court le délai de trois mois accordé pour les demandes en décharge ou réduction.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A la filature Lefebvre et Bastin, un rattacheur, Desmet Henri, 17 ans, demeurant à Roubaix, rue d'Alger, s'est fait une plaie à la face dorsale du médius droit en nettoyant son métier. Huit jours de repos.

— Dans l'usine D'halluin-Lepers, un chaudronnier, André Declercq, demeurant à Wattrelos, hameau du Crétinier, travaillant pour le compte de M. Deldique-Lerouge et fils, demeurant à Roubaix, est tombé sur un sommier dans la salle des générateurs. Trois semaines de repos.

Galeries Lilloises : Epicerie, Confiserie. Quoi qu'on fasse, le **CHOCOLAT** des Galeries a conquis les Lillois, qui en mangent 500 kilos par jour. 3392-4

LILLE

LILLE LA NUIT

On a procédé hier à une arrestation de la plus haute importance, c'est toujours un commencement de purge légale... de notre ville aux cent apaches.

Nos lecteurs se souviennent d'une agression qui eut lieu le 4 décembre à une heure du matin, rue du Vieux-Faubourg. Un garçon de café, Dancoisne Emile, fut assailli à proximité de son domicile par deux apaches qui lui dérobèrent huit francs contenus en petites pièces dans la poche de son gilet.

M. Dancoisne donna des renseignements précis sur le signalement des deux rôdeurs qui l'avaient assailli. Le plus grand était habillé d'un costume de velours et coiffé d'une casquette à longue visière, posée sur une tignasse très brune. Une mèche de cheveux faisait une barre noire sur le front.

Les agents de sûreté Demarcq et Morelle, se mirent en quête et découvrirent que l'un de ces apaches était un sieur Abraham Rappoport, 18 ans, vivant de la prostitution d'amies rtop soumises, et malfaiteur par vocation.

Ils réussirent à l'arrêter hier matin et le mirent à l'ombre d'un cachot. Rappoport a été déféré au parquet dans l'après-midi.

IMPRUDENTES FILLETTES

Durant l'absence de leurs parents, deux enfants, Jeanne et Louise Cocheteux, rue de Canteleu, 115, l'une âgée de deux ans et demi, l'autre de huit, jouèrent avec le feu du poêle.

Elles tisonnaient le foyer et y versèrent, pour y avoir de jolies flammes, du pétrole.

Mais elles ignoraient l'atroce effet d'un pareil amusement. Des gerbes de feu jaillirent et les brûlèrent grièvement à la face. Les malheureuses fillettes poussèrent des cris affreux qui attirèrent l'attention des voisins.

On vint à leur secours et M. le docteur Trampont leur prodigua ses soins. L'état des fillettes n'inspire pas de grosse inquiétude, mais l'on craint que les malheureuses ne restent défigurées.

NOS ARTISTES

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Louis Andrès, le peintre lillois déjà très connu vient d'obtenir la grande médaille d'argent de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille.

Voici en quels termes le bulletin officiel de cette société juge l'envoi de M. L. Andrès :

« L'envoi de M. L. Andrès se compose de sept œuvres, tant peintures que pastels ; la plus importante est un très beau « Intérieur d'église », effets de clair obscur, d'une facture solide, juste de couleur et de valeur et qui a figuré fort honorablement au salon de la Société des Artistes Français en 1906. La société attribue à M. L. Andrès une grande médaille d'argent et décide, en outre, l'acquisition d'un de ses pastels. »

Toutes nos félicitations à M. L. Andrès qui, en même temps qu'un délicat artiste est un laborieux qui trouve le temps de produire des œuvres aussi appréciées, pendant les rares loisirs que lui laissent des travaux de longue haleine comme la décoration de la « Maison des Etudiants » dont il a été chargé avec M. G. Dilly.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE MUNICIPAL de LILLE

Samedi 5 janvier 1907. — Première représentation, création à Lille de : SOUS L'EPAULETTE, pièce en cinq actes, de Arthur Bernède.

Dimanche 6 janvier, matinée de familles à **prix réduits**, composée de trois parties.

Première partie. — **Vues cinématographiques.**

Deuxième partie. — LE SECRET DE POLICHINELLE, comédie en trois actes, de Pierre Wolf, qui a obtenu lors de sa première représentation un énorme succès. Nous avons pu nous même apprécier la bonne interprétation quoique ayant eu il y a quelques années d'excellentes représentations du SECRET DE POLICHINELLE, avec Huguenet. M. Viguier, n'a pas craint disposant de très bons acteurs, de les exposer à la comparaison, aussi nous engageons les personnes désireuses d'assister à une bonne représentation, d'aller dimanche en maintée voir jouer cette charmante comédie.

Troisième partie. — **Vues cinématographiques.**

Bureau : 1 heure et demie. — Rideau : 2 heures.

THEATRE-KURSAAL

TOURNEE MEVISTO

La Tournée Mévisto terminera la série de ses représentations lundi 7 janvier. Nous donnons ci-après, la liste des quatre spectacles qui seront encore interprétés par les talentueux artistes de la Compagnie Mévisto.

Ce soir, vendredi, à huit heures et demie : 1. SON PREMIER VOYAGE. — 2. LA DAME DU 23.

Dimanche 6, en matinée, à trois heures : 1. SON PREMIER VOYAGE. — 2. M'AMOUR.

Dimanche 6, *en soirée*, à huit heures et demie : 1. BLANCHETTE. — 2. LA DAME DU 23.

Lundi 7, pour les adieux de la Tournée Mévisto, à huit heures très précises : 1. L'EMPLOYE DU GAZ. — 2. MONSIEUR CHASSE. — 3. L'ENQUETE.

Nous sommes certains qu'avec de tels spectacles, le Kursaal fera des salles combles pour ces dernières représentations et pour les adieux de la vaillante compagnie MEVISTO qui n'a connu que des triomphes pendant son séjour à Lille. Tous les habitués de la coquette salle du Marché aux Poulets ne manqueront pas de venir encore une fois applaudir ces merveilleux artistes et leur frand chef, l'incomparable MEVISTO.

Entre temps, la Tournée BARET, donnera une représentation du DUEL de Lavedan, avec le concours de MM. Le Bargy, Albert Lambert, Mme Lia Syrdet, etc., etc..

La location est ouverte pour ces différentes représentations.

THEATRE DE L'UNION DE LILLE

Dimanche 6 janvier, bureaux à cinq heures et demie, rideau à six heures.

Avec le concours de la petite prodige Meunier, ROGER-LA-HONTE, *grand drame* passionnel en huit actes, de MM. Mary et Grisier.

UNE NUIT BLANCHE, opéra-comique de M. Offenbach.

Bureau de location : Vendredi et Samedi de cinq à huit heures du soir.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

SAINT-AMAND

LE DRAME CONJUGAL

Le drame de la Croisette a eu son dénouement à la dernière audience correctionnelle.

On se souvient que l'usinier Victor Verry s'était rendu, le dimanche 23 décembre, vers six heures du soir, aux Forges et Laminoirs du Moulin-des-Loups. Arrivé à son travail, il sollicita de son contre-maître l'autorisation de se faire remplacer afin de vérifier, par lui-même, la conduite de sa femme qu'un de ses fils lui avait dénoncée comme infidèle.

Il rentra donc subitement chez lui où ses soupçons se confirmèrent pleinement. Verry se jeta sur sa femme et la frappa de plusieurs coups de couteau ; puis se tournant vers l'amant, un nommé Beudin, il le larda également de plusieurs coups de couteau.

Les renseignements sur l'inculpé sont bons, ceux sur sa femme et Beudin, qui, d'ailleurs, sont rétablis, sont médiocres.

Un mois de prison avec le sursis.

FRESNES

ACCIDENTS. — Le nommé Joseph Hubeau, garçon brasseur chez M. Schmidt, a été brûlé au pied en travaillant.

— Léon Delzant, ouvriery errier, souffleur à la verrerie de l'Escaut, a été coupé à la main en travaillant.

EXPLOSION. — Lundi vers 11 heures du soir, une explosion se produisit dans le poêle de chez M. Demôle, mineur, demeurant rue des Crombions. Elle fut tellement forte que le poêle partit en éclats, cassant une glace. Les morceaux sont allés se loger dans le plafond. Il a été impossible de les retirer. On attribue cette explosion à une cartouche de dynamite qui se trouvait dans le charbon, car la jeune fille avait couvert le feu de charbon avant de se coucher. Heureusement il n'y a pas eu d'accident de personnes, les dégats sont purement matériels. Chose bizarre, il y avait à peine un quart d'heure que la famille était couchée quand l'explosion se produisit, et il y avait 7 personnes autour du feu. Cette explosion a jeté la consternation parmi les habitants. C'est la deuxième qui éclate en huit jours de temps dans les mêmes conditions que celle de Condé.

BAL. — Le bal organisé mardi à l'occasion de la nouvelle année a été animé plus que l'année dernière.

La grande salle de chez Godefroy Frère, était comble et c'est avec joie que les jeunes gens ont dansé très tard dans la nuit ; ils ont ainsi bien commencé leur année.

CHEZ LES VERRIERS. — Aujourd'hui vendredi réunion générale des coupeurs de verre, chez Payelle, à six heures du soir.

VIEUX-CONDE

RIXE. — Une rixe a éclaté le 1er janvier, sur la rive du canal du Jard entre le pont Joly et le pont d'Amaury. Les nommés Surmont, employé aux mines et Deramez, ouvrier mineur, se sont porté des coups. Une bagarre à laquelle d'autres personnes auraient pris part aurait terminé cette scène.

Plainte, nous dit-on, a été déposée à la gendarmerie par Surmont.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ANICHE

LES MORTS VONT VITE. — Mercredi, dans la matinée, le nommé Hochedez Eugène, célibataire, âgé de 64 ans, demeurant chez sa sœur, boulevard National, étant rentré grelotant de froid, déclara à sa sœur qu'il allait mourir. Au même moment il tomba à la renverse ; on s'empressa de le relever, mais tous soins étaient inutiles. On attribue cette mort à une congestion cérébrale.

LES JEUX. — Dimanche 6 janvier, à six heures du soir, aura lieu un grand concours de piquet, chez le citoyen Gamain Arthur, verrier et débitant de boissons, rue Lanvin. On jouera des lapins.

PAS-DE-CALAIS

AVION

Enfant ébouillantée

Une petite fille, la jeune Lucienne Dupuis, d'Avion, jouait près d'une cuve pleine d'eau chaude. Par suite d'un faux mouvement, elle tomba dans le récipient. La malheureuse enfant ne tarda pas à expirer, malgré les soins empressés qu'on lui prodigua.

VOL. — M. Arthur Rogez, berger à Avion, a constaté qu'un audacieux malfaiteur lui avait enlevé un mouton dans son parc. L'auteur de ce méfait est activement recherché.

BREBIERES

VICTIME DU FROID. — M. Louis Lefranc cultivateur, revenait lundi dernier de chercher une voiture de paille, lorsqu'en passant près d'une meule élevée en bordure de la route, il aperçut le corps d'un homme paraissant se reposer. Il s'en approcha et constata aussitôt que cet homme était mort. Le maire prévenu se rendit sur les lieux accompagné du docteur Parazin. Le praticien constata que le décès était du à une congestion occasionnée par le froid. Dans les poches du défunt on trouva des papiers au nom de Delannoy Romuald-Augustin, âgé de 64 ans, originaire de Magnicourt-en-Comté.

CORBEHEM

VOL. — Le bateau « Jeune Célestin », qui se trouvait en stationnement à Corbehem, et appartenant à M. Bertin Célestin, a pendant l'absence du patron reçu la visite d'un malfaiteur qui a soustrait une somme de 135 fr. en numéraire ainsi que divers objets d'une valeur de 35 fr. environ. Une enquête est ouverte.

COUIN

VOL. — Des maraudeurs se sont introduits nuitamment dans la basse-cour de M. Eugène Muchembled, cultivateur et lui ont enlevé ses trois plus belles poules de son poulailler ainsi que trois magnifiques lapins chez M. Caron Philogène. La justice informe.

FOUQUIERES-LEZ-LENS

BRULEE VIVE. — Le 2 janvier, vers 9 heures du matin, Mlle Célina Dautricourt, âgée de 18 ans, était assise près du poêle dans l'habitation de ses parents quand, subitement, le feu prit à ses vêtements.

Elle se sauva, en appelant à l'aide chez le plus proche voisin, M. Priez, qui à l'aide de serviettes mouillées put, en risquant lui-même de se brûler, étouffer les flammes qui entouraient la malheureuse jeune fille.

Des soins lui furent immédiatement donnés par M. le docteur Minet qui espère la sauver.

Les brûlures sont graves et intéressent particulièrement l'abdomen.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 3 janvier 1907

Le banditisme aux environs de Lille

Dans la nuit du 5 au 6 décembre dernier, un individu, employant le truc classique des cambrioleurs, enduisait de boue un carreau de la maison des époux Canon-Debièvre, débitants, route de Menin, à Marcq-en-Barœul, et par l'ouverture faisait jouer l'espagnolette. Une fois dans la place, il se livra à une perquisition minutieuse de l'immeuble, bouleversa consciencieusement tiroirs et meubles divers, en quête de la bonne galette qu'ils devaient sûrement contenir.

Cela n'alla pas sans quelque bruit et à un moment donné les époux Canon s'éveillèrent et, intrigués, se levèrent assez lourdement pour que le visiteur nocturne en prît ombrage.

Le bandit qu'ils dérangeaient manquait de cœur à l'ouvrage ce jour-là sans doute — on a parfois quoique cambrioleur des moments de défaillance — ou deux personnes à « buter » c'était trop pour lui, il abandonna la place, plus un solide poignard fraîchement affilé et une serpette.

On peut facilement s'imaginer ce que dut être l'émoi des époux Canon en découvrant ces instruments de boucherie dont ils eussent pu faire, si le bandit avait été en d'autres dispositions, une connaissance intime et approfondie.

C'est grâce à ces joujoux que l'on doit de tenir aujourd'hui le gredin imprudent qui les abandonna. L'enquête ouverte par le commissaire de police de Marcq révéla en effet qu'ils appartenaient à un sieur Richard Miny, 19 ans, habitant de Marcq et titulaire de quatre ou cinq condamnations.

Miny n'accepte pas cette compromettante propriété et nie avec frénésie ; il y a heureusement contre lui des preuves autrement solides encor.

Au cours d sa perquisition dans les tiroirs des époux Canon, le cambrioleur emporta deux montres, une en argent, une en acier, deux chaînes et une paire de boucles d'oreilles.

Les boucles d'oreilles furent retrouvées chez Miny par M. le commissaire de police Martin.

C'est bien vainement que le jeune bandit s'obstine à nier.

Il est de bonne prise et les habitants de cette région particulièrement malheureuse de Marcq, Marquette, Berkem, infestée de repris de justice auxquels le séjour dans les localités voisines est interdit, se diront avec un soupir de soulagement : un de moins.

Un de moins pour un an et un jour, condamnation relativement modérée que le tribunal inflige à Miny. Ce n'est pas trop payé quand on a, par le choix tout particulier de l'arsenal retrouvé chez les volés, aussi bien précisé les intentions avec lesquelles on était allé chez des gens endormis.

Cette capture sera, nous l'espérons, un stimulant pour la police locale et la gendarmerie dont la vigilance et l'énergie ne doivent pas se relâcher un seul instant dans cette région.

Tribunal correctionnel de Valenciennes

Audience du 2 janvier 1907

A titre d'étrennes, ce fut la plus courte audience depuis un an. Continuez.

LA FRAUDE. — 6 jours de prison et 500 fr. d'amende à Monchant et à Levêque (rien de Delamaire).

Même amende au nommé Hourdin Henri, 14 ans, que son âge dispense de la prison.

ESCAUDAIN. — *C'est la faute à l'armée.* — Briançon es allé en Chine faire son service militaire.

L'habitude de civiliser les Boxers en tapant dessus et en fracassant le mobilier de leurs pagodes l'a amené à frapper son père et à briser des carreaux chez ce dernier.

30 francs d'amende.

VALENCIENNES. — *L'amateur de montres.* — Adelson Fournier, pour vol de 3 montres à Dupont, avait attrapé 4 mois de prison.

Sur opposition la peine est réduite en 3 mois et un jour.

FAMARS. — *Tout doux.* — Alfred Labarrière, 18 ans, et Charles Delcroix, sont inculpés d'avoir insulté et outragé le garde-champêtre Fouchart, dans l'exercice de ses fonctions. Tous deux sont condamnés à 6 jours de prison et obtiennent le sursis.

SAINT-AMAND. — *Quatre contre un.* — Dussart Ange, 26 ans, journalier, demeurant rue de Condé, se trouvait à l'estaminet Vanssmal, avec des amis, quand une querelle s'éleva entre lui et les frères Blairon, qui l'accusaient d'avoir pris une charge de tabac qu'un chien venait de rapporter de Belgique.

Quelques minutes plus tard, Dussart quitta l'estaminet, mais il fut attaqué par Jules et Casimir Blairon, aidés des nommés Palmyr Blairon et Edmond Leclercq, qui lui portèrent de nombreux coups.

Tous les quatre sont très mal notés. Ils sont condamnés, Edmond Leclercq à 15 jours de prison ; les frères Blairon Palmyr, à 6 jours, Jules à 8 jours et Casimir à 6 jours.

Blairon Palmyr et Casimir bénéficient de la loi Bérenger.

Tribunal correctionnel de Douai

Audience du 3 janvier 1906

Présidence de M. Delangre. — Assesseurs : MM. Legrand et Deblock. — Ministère public : M. Cauwès, substitut.

Amant peu scrupuleux. — Maria Dauby, qui devait être entendue, ne s'étant pas présentée, le tribunal renvoie Vandegraette, accusé de vol d'effets et objets divers, au préjudice de sa maîtresse, à huitaine.

Vieux habits ! — Derocq Clément a dérobé des vieux vêtements au préjudice du sieur Billecart, qui, paraît-il, les destinait aux petites sœurs des pauvres de Sin-le-Noble.

Coût : 25 francs d'amende.

Chasse prohibée. — Ignace Petit et Amédée Villette sont poursuivis pour avoir chassé sur le territoire de Bugnicourt, à l'aide d'engins prohibés.

Le tribunal condamne Petit à 100 francs d'amende ; Villette à 50 francs.

Pour se chauffer. — Le garde Laurent a surpris Lecomte Achille, assis sur un sac de charbon qu'il venait de soustraire à la Compagnie d'Aniche.

10 jours de prison et 16 francs d'amende avec sursis.

Respectez les agents. — Bizetti Victor et Bizetti Dominique ont insulté les agents Canonne et Bailleul, qui voulaient les faire sortir du théâtre, dans lequel ils étaient entrés en bousculant les autres spectateurs.

Bizetti Victor est condamné à 15 jours de prison et Bizetti Dominique à 1 mois de la même peine, tous deux avec sursis.

Payez les droits ! — Desort Alfred est condamné à 50 francs d'amende pour avoir voulu passer en fraude à Orchies du tabac étranger.

Respect à l'autorité. — Pruvost René a outragé le garde Louche.

Coût : 15 jours de prison et 5 fr. d'amende avec sursis.

Qui casse, paye. — Gille Léon, 25 ans, journalier à Douai, déjà 15 fois condamné pour vol, a cassé des carreaux chez M. Herbo, cabaretier à Douai.

15 jours de prison.

Pour voir l'heure. — Moucheron J.-B. a volé une montre en argent à son logeur.

Par défaut 8 mois de prison.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie Nyrdahl guérit les varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, **4 fr. 50,** franco Nyrdhal, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brocure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie **Nyrdahl.**

Exigez la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre
Capacité exacte. — Qualité sans concurrence
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones : Usine, 7.95 ; Bureau, 16.35 1696

Tribune Minière

SYNDICAT DES MINEURS DU BASSIN DU NORD

MINES D'ANICHE

L'HUMIDITE SE FAIT SENTIR ; DU CHARBON, S. V. P.

Il existe à la fosse Dujardin, des mines d'Aniche, une cité de nouvelles maisons dont l'humi